



Commissariat aux comptes/Audit

▶ NOTRE METIER :

Nos missions d'audit et de commissariat aux comptes aboutissent à certifier la régularité, la sincérité de vos comptes annuels et à garantir une image fidèle du résultat et du patrimoine de votre société.

A travers l'application des normes de qualité et de rigueur professionnelles, nous apportons à vos partenaires (banquiers, actionnaires...) la garantie d'une juste appréciation de la situation financière et environnementale de votre société.

▶ NOS DOMAINES D'INTERVENTION :

Au travers des missions légales ou contractuelles, nous appliquons notre méthodologie et notre charte professionnelle dans les domaines suivants :

Audit légal :

- Commissariat aux comptes ;
- Commissariat aux apports et à la fusion ;
- Consolidation et certification...

Audit contractuel :

- Transformation de sociétés ;
- Acquisitions ou cessions d'entreprises ;
- Audit des procédures...

▶ NOS ATOUTS :

Notre expérience et nos outils méthodologiques nous permettent d'intervenir sur l'ensemble des missions d'audit en nous adaptant à la structure et l'organisation de votre société.

▶ FACTEURS CLES DE SUCCES :

Rigueur, Méthodologie, Adaptabilité, Vision globale

